

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### *Opération nids-de-poule*

#### **Des équipes supplémentaires sont à l'œuvre pour effectuer les réparations**

**Saguenay, le mercredi 20 avril 2022** - La Ville de Saguenay a débuté depuis quelques semaines déjà la période plus intensive de réparation de nos routes. Quoique ces interventions se déroulent en continu tout au long de l'année, la période printanière est plus propice à la formation des nids-de-poule, c'est pourquoi plusieurs équipes sillonnent les rues de Saguenay pour effectuer les réparations.

Les équipes se répartiront le travail de jour, de soir et de nuit, en fonction des conditions météorologiques. Une liste de priorités est déjà en place; de ce fait, les Travaux publics commenceront d'abord par les artères principales, soit les boulevards et les collectrices, et éventuellement, après cette première phase, ils se dirigeront vers les quartiers résidentiels. Mentionnons également que le travail se fait en mettant à contribution le recycleur d'asphalte, qui permet de combler les trous avec de l'asphalte chaud, assurant ainsi que les réparations perdureront dans le temps.

Les citoyens peuvent toujours communiquer avec la Ville de Saguenay pour signaler des nids-de-poule en complétant un court formulaire en ligne à l'adresse [requetes.saguenay.ca](https://requetes.saguenay.ca), ou en composant le 418 698-3000 durant les heures de bureau.

Les nids-de-poule sont causés par l'infiltration d'eau sous la chaussée en plus des effets combinés du trafic, du gel et du dégel. Les infiltrations sous la chaussée créent des poches vides qui finissent par s'affaisser. Plusieurs bris de la chaussée apparaissent au printemps; comme il n'est pas possible de tous les réparer à court terme et que, parfois, les problèmes constatés se résorbent lorsque la température cesse d'osciller autour du point de congélation, le Service des travaux publics tient à rappeler que les équipes s'attardent principalement à la réparation des nids-de-poule. Si vous constatez de l'arrachement de pavage ou de la fissuration, il n'est pas nécessaire de les signaler dans l'immédiat, puisque les travaux de réfection s'effectueront au cours de l'été.

## **CE QUE DIT LA LOI SUR LES BRIS CAUSÉS PAR LES NIDS-DE-POULE**

Il est possible de faire une réclamation à la municipalité en remplissant un formulaire disponible sur le site internet de Saguenay à l'adresse [reclamation.saguenay.ca](http://reclamation.saguenay.ca) dans un délai de 15 jours suivant l'incident.

Rappelons que depuis 1993, les municipalités sont dégagées de toute responsabilité en cas de dommage matériel causé aux pneus ou système de suspension des véhicules automobiles. Il est toujours possible de poursuivre la Ville dans les cas de négligence ou de faute, mais le fardeau de la preuve repose sur l'automobiliste qui doit prouver que la municipalité était au courant mais n'a pas fait preuve d'une diligence raisonnable pour effectuer la réparation. Les citoyens concernés sont donc invités à effectuer une réclamation auprès de leur compagnie d'assurance.

## **QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR LES BRIS DANS UN NID-DE-POULE**

- Un pneu trop gonflé augmente le risque de bris de sa structure;
- S'il vous est impossible d'éviter un nid-de-poule, ne freinez pas brusquement, cela risque d'endommager la roue;
- S'il y a une accumulation d'eau sur la chaussée, ralentissez. Il est fort à parier qu'un nid-de-poule se trouve sous la couche d'eau;
- Après un choc important dans un nid-de-poule, il est conseillé de faire vérifier le parallélisme des roues.

- 30 -

Source : Service des communications  
Tél. : 418 698-3350